

# l'enseignant

## du Finistère



Bulletin trimestriel du Syndicat des Enseignants-UNSA du Finistère

### Edito

**RGPP : l'heure est au règlement de compte !**

RGPP, sous cet acronyme se cache l'arme fatale du gouvernement contre les fonctionnaires. Sous le prétexte de la Révision générale des politiques publiques, il convient d'éradiquer le mal qui empêche la France de figurer

au premier rang des sociétés vertueuses en matière d'économie libérale.

Il faut donc réduire considérablement le nombre de fonctionnaires car on sait bien que ce sont ceux-ci qui tirent l'économie vers le bas ! Ils sont improductifs, ils coûtent cher !

Mais au-delà de cette caricature malheureusement trop répandue, ce qu'on oublie un peu trop souvent, c'est qu'un fonctionnaire, ça dépense aussi son salaire et que donc, lui ou elle, et sa famille participent complètement à l'économie du pays. Par contre, le fonctionnaire, pour dépenser ses sous, encore faut-il qu'il

lui en reste à la fin du mois ! Et là, force est de constater que le fonctionnaire est loin d'être un privilégié. Avec une perte de pouvoir d'achat de plusieurs points sur les dix dernières années, ce ne sont pas les cadeaux du gouvernement qui



vont l'aider à mieux passer les fêtes. L'annonce récente de notre ministre du budget, qui refuse de revaloriser le point d'indice, nous laisse sur notre faim. La seule avancée, c'est que les heures supplémentaires seront payées. C'est tout de même un comble !

Bref, l'année fiscale 2007 se termine en eau de boudin et 2008 s'annonce bien mal engagée ! Pourvu que ça dure !

Claude Keryhuel

dernière minute : recul du recteur sur le bac pro 3 ans

Retrouvez toutes les infos sur le site du Se29

<http://se-uns29.org>

Dispensé de timbrage

Quimper  
CTC



### Sommaire

- P 1 : - Edito
- P 2 : Maternelle, carte scolaire
- P 3 et 4 : bulletin d'adhésion
- P 5 : Règles du mouvement, Unsa-retraités, colloque Se
- P 6 : En Bref ; Bac pro 3 ans

Revue trimestrielle  
Dir. de publication : Claude KERYHUEL  
CPPAP : 1108 S 08051  
Prix du n° : 0,90 cts  
Imprimé par nos soins :  
**SE-UNSA 29**  
6bis, Route de Brest  
29000 QUIMPER  
02 98 64 02 53 - [29@se-uns29.org](mailto:29@se-uns29.org)

Après avoir commandé un rapport à Alain BENTOLILA, le Ministre a chargé la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) de piloter un groupe de réflexion, composé de représentants des personnels enseignants et d'inspection, de professionnels de l'école maternelle, de représentants des parents d'élèves, et de l'inspection générale.

La méthode de travail proposée par le SE-UNSA (parvenir à une liste de recommandations concrètes partagées) a fonctionné. Le SE-UNSA a participé activement à cette réflexion et s'est attaché, tout au long des séances de travail, à formuler des propositions concrètes qu'il continuera de défendre, devant le Ministre, au-delà de ce groupe DGESCO. En conséquence, plusieurs de nos propositions ont été retenues, certaines ont été reformulées de manière à parvenir à un consensus. Le Ministère ira-t-il jusqu'au bout de la démarche ? En a-t-il seulement la volonté politique ?

Quant à la mission BENTOLILA, elle est censée répondre aux critiques du HCE à l'encontre de la maternelle, accusée d'être « inégalitaire ». Cette « commission pour la refondation de l'école maternelle » rédigera un rapport d'analyse et de préconisation pour le mois de mars 2008.

Par ailleurs, nous avons demandé que le Ministère se saisisse enfin de deux sujets politiques forts pour le SE-UNSA: **L'inscription de l'école maternelle dans la scolarité obligatoire :**

Le SE-UNSA s'est doté d'un mandat, lors de son congrès de St Etienne en mars 2004: « L'école primaire doit poser les fondations du socle commun. Le SE-UNSA exige que l'école maternelle en soit la première étape, s'insérant ainsi naturellement dans le cursus de la scolarité obligatoire. Afin d'ancrer l'école maternelle dans l'école primaire obligatoire tout en renforçant la continuité pédagogique, le SE-UNSA revendique le début de la scolarité obligatoire dès l'âge de 3 ans ». Nous avons réaffirmé cette exigence lors de notre congrès en mars 2007.

**Mener enfin, dans un cadre partenarial élargi, une réflexion**

**sérieuse autour de la scolarisation des enfants de deux ans**

Nous avons rappelé que le SE-UNSA était toujours demandeur d'une conférence de consensus sur cette scolarisation. On ne peut pas accepter que cette scolarisation continue à être la variable d'ajustement de la carte scolaire, tout comme nous ne pouvons faire l'économie de s'assurer des conditions de mise en œuvre, pour assurer sa réussite.



En ce qui concerne notre académie, le Recteur a annoncé lors du dernier CAEN (Conseil académique de l'Education Nationale) qui s'est tenu le 6 décembre, que l'IA du Morbihan avait été chargé de mener une réflexion sur la scolarisation des petits, débouchant sur des solutions qui seront imposées à tous les départements bretons.

Le recteur a précisé que l'IA avait pour mission de préciser dans quelles conditions on pouvait envisager la diversification de l'accueil des petits, en partenariat avec différents acteurs intervenants dans le secteur de la jeunesse, à commencer par le Conseil général et la CAF. Les consignes du recteur de limiter la scolarisation des 2 ans sont ici, on le voit bien, déjà dépassées. S'attaquant à ce qui en fait sa spécificité, c'est bien la maternelle qui est en danger.

Le SE-UNSA a été reçu par l'IA du Morbihan dans ce cadre et a porté son mandat sur la nécessité d'abaisser la scolarisation obligatoire dès 3 ans. Nous vous tiendrons informé des suites de cette « réflexion » académique.

Anne Seven

Le SE-UNSA a indirectement pris connaissance de l'injonction faite par le ministère aux Inspecteurs d'académie de **reporter toutes les opérations de carte scolaire dans le 1<sup>er</sup> degré après les élections municipales.**

Le SE-UNSA condamne cette **décision unilatérale qui aura de graves répercussions sur le fonctionnement des écoles.** Le report à début avril amènera en effet à une compression du calendrier : réduisant de 2 mois la concertation préparatoire à l'élaboration des mesures, compliquant les décisions municipales consécutives aux ouvertures de classes (commande de matériel, travaux...), perturbant les opérations de mouvement des personnels avec des risques de retard dans les affectations.

**Cette mesure est totalement inédite.** Jusqu'à présent, la non superposition du calendrier électoral avec celui de la carte scolaire se faisait par un avancement des opérations administratives. On conciliait ainsi un principe républicain avec l'intérêt des élèves et des personnels. **Aujourd'hui, le politicien a pris le pas sur le républicain.** Le SE-UNSA dénonce cette confusion des genres et demande au ministère de revenir sur sa décision.



**L'Anateep 29** participe, avec l'Inspection académique et la Compagnie Armoricaine de Transport, à une campagne de sensibilisation des élèves du cycle 3 aux dangers liés aux transports en commun.

## Règles du mouvement 1er degré

Un groupe de travail sur les règles du mouvement s'est réuni le vendredi 7 décembre à l'IA.

### Ce que nous avons demandé :

- ⇒ suppression de la note dans le calcul du barème.
- ⇒ bonification pour les collègues ayant exercé sur des quarts temps ; nommés d'office au 2nd ou 3ème mouvement ;
- ⇒ en cas de fermeture d'un poste, un collègue volontaire peut demander sa mutation et non plus seulement le collègue dont l'ancienneté est la plus faible ;
- ⇒ suppression des postes d'itinérants anglais ou amélioration substantielle de leur condition d'exercice ;
- ⇒ temps partiel des directeurs : possibilité de demander un

temps partiel à partir de 75% et de désigner un adjoint volontaire pendant son absence lors du conseil des maîtres.

### Problèmes soulevés :

- ⇒ mi-temps en maternelle le matin et sur un poste en élémentaire l'après-midi difficilement gérable par les collègues ;
- ⇒ retour des collègues en congé longue durée sur le même poste : un entretien avec les collègues serait plus judicieux pour savoir s'ils veulent reprendre leur poste ou en changer.

La réécriture des règles du mouvement se fera à la suite de la prochaine réunion prévue le 18 janvier ; la CAPD aura sans doute lieu en février.

## Unsa Retraités : défendre notre pouvoir d'achat !

Pour les treize millions de retraités français, la perte du pouvoir d'achat est une réalité depuis des années. Les décisions gouvernementales aggravent cette situation. Depuis 1993 pour les salariés du privé et 2003 pour les fonctionnaires, le montant des retraites est indexé sur l'évolution des prix (indice INSEE). Pour l'année 2007, les retraités ont été augmentés de 1,8 % au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et pour 2008, le gouvernement a décidé de revaloriser les pensions de seulement 1,1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2008, prétextant un « trop versé » de 0,5 % pour l'année 2007.

L'argumentation gouvernementale ne tient pas. L'inflation pour l'année 2007 dépassera les prévisions gouvernementales (1,3 %). En octobre, les prix ont subi une forte augmentation (+ 0,3 %), le rythme annuel se situe fin octobre à 1,9 %. Pour 2007, il n'y aura pas de trop versé, bien au contraire ! L'indice INSEE est de plus en plus contesté. Il sous-

estime les dépenses contraintes qui, pour les retraités, représentent plus de la moitié des dépenses. L'UNSA Retraités exigera un correctif pour l'année 2008. Cette perte de pouvoir d'achat est aggravée par les décisions prises par le gouvernement en matière de santé. Le candidat Sarkozy l'avait proposé, la loi de financement de la sécurité sociale le confirme. Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de nouvelles franchises médicales s'appliqueront : 50 centimes d'euros par boîte de médicament et par acte médical, 2 euros pour les transports en ambulance, le tout plafonné à 50 euros par an. Les arguments gouvernementaux sont inacceptables. On ne finance pas de grandes causes nationales comme la lutte contre la maladie d'Alzheimer par des franchises imposées aux malades. Perte de pouvoir d'achat, remise en cause des principes de base de l'assurance maladie, nous devons à nouveau nous mobiliser pour faire entendre nos exigences.

## Colloque national du Se-Unsa

### « L'école au défi du socle »

PISA, PIRLS... Les enquêtes internationales interrogent en profondeur les systèmes éducatifs. Et en France ? Notre École publique peine à réduire les inégalités sociales et scolaires.

Pour le SE-UNSA, les clés indispensables à son amélioration ne sauraient se résumer à des heures de soutien ni à des stages de remise à niveau pour les plus faibles... Pour démocratiser réellement l'École, l'élaboration d'un socle commun de la scolarité obligatoire, la modification des approches et des pratiques qu'il implique, sont, depuis longtemps, une revendication portée par notre syndicat. La loi d'orientation en a acté le principe. Pourtant, deux ans après son vote, sa mise en œuvre est balbutiante, voire erratique.

Pour certains, ce constat vaut déjà condamnation. Pas pour le SE-UNSA. Le socle est un défi lancé à notre système éducatif. Parce que nous voulons le relever, nous lançons une réflexion d'envergure sur les conditions d'une mise en œuvre réussie du socle.

Notre colloque, le 16 janvier prochain à Paris, en présence de François Dubet, en constituera l'un des points forts. Moment de réflexion collective, cette journée doit nous permettre d'en identifier les enjeux, d'en cerner les implications pédagogiques mais aussi d'affiner nos revendications. Nous serons très heureux de vous transmettre les résultats des réflexions suscitées par ce colloque que nous souhaitons riche et utile à la cause de l'École.

Si vous voulez obtenir les actes du colloque, écrivez-nous aux adresses suivantes : [29@se-uns.org](mailto:29@se-uns.org)

Ou Se-Unsa - 6bis route de Brest  
29000 QUIMPER

## Bac pro 3 ans : un défi pour l'enseignement professionnel

En réponse à la mobilisation des personnels et des lycéens, le ministre vient de reculer sur la réforme du Bac pro. Il reconnaît désormais « les inquiétudes (suscitées) sur le terrain ». Il précise également que « pour dépasser ces difficultés, il est indispensable d'approfondir la concertation, non seulement sur les perspectives 2009 mais aussi sur les

Car cette réforme « impacte » (c'est un mot à la mode !) notablement sur l'ensemble des voies de formation. Ainsi, qu'advient-il du nouveau bac techno STG quand on aura créé un bac pro tertiaire en 3 ans ? Et en matière de poursuite d'études, les titulaires du bac pro 3 ans bénéficieront-ils des mêmes avantages que leurs homologues du bac techno ?



Maison bioclimatique du LP du bâtiment de Pleyben

modalités de la rentrée 2008 avec les partenaires sociaux, les acteurs du monde économique et les conseils régionaux ». Il entendait transformer tous les BEP en Bac professionnels en 3 ans, et ce dès la rentrée 2008 avec une généralisation pour la rentrée 2009.

Le recteur vient d'annoncer lors du CTPA (Comité technique paritaire académique) du 18 décembre que le plan académique de transformation des BEP en Bac pro 3 ans était retiré et qu'il entendait constituer un groupe de travail avec les représentants des personnels afin d'observer la situation bretonne et d'assouplir les mesures qu'il envisageait.

Cela ne signifie pas que la généralisation ne se fera pas mais plutôt que du temps va être accordé à la réflexion et à l'aménagement de l'offre de formation dans les établissements.

Dans ces discussions qui devraient concrètement commencer en janvier, le Se-Unsa, signataire du protocole de discussion avec le ministère, interviendra en toute transparence sur la base de ses mandats. Concernant par exemple la question spécifique du bac pro 3 ans, nous redirons que nous y sommes favorables au titre de l'égalité établie ainsi entre toutes les voies du lycée. Pour autant, nous dirons que, dans ce bac pro comme dans tous les autres bacs, nous voulons que soit conservée une approche modulaire permettant de faire varier les parcours scolaires offerts aux élèves en fonction de leurs difficultés.

Ce qui signifie que si les 3 ans seront adaptés pour certains, pour d'autres un cursus aménagé en 4 ans doit pouvoir rester possible pour assurer leur réussite. C'est à ce prix que s'instaurera une véritable égalité des chances, offertes à tous, sans exclusive.

Claude Keryhuel

### EN BREF ...

⇒ **CESU** : vous êtes fonctionnaire, votre enfant a entre 3 et 6 ans et vous le faites garder par une assistante maternelle, une structure agréée par l'état ou une garderie périscolaire. La prestation d'action sociale CESU\* garde d'enfant 3-6 ans est faite pour vous ! Le CESU 3-6 ans est théoriquement effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, mais le gestionnaire qui doit émettre et rembourser les titres de paiement n'a été désigné qu'en novembre et les coordonnées du site où l'on peut télécharger le dossier ne sont connues que depuis le 07 décembre 2007 !

Comme votre demande doit IMPERATIVEMENT être déposée avant le 31 décembre 2007 cachet de la poste faisant foi, connectez-vous rapidement à [www.cesu-fonctionpublique.fr](http://www.cesu-fonctionpublique.fr)

\* Le montant de l'aide est fonction de vos revenus. Pour l'année 2007 il peut être de 200, de 350 ou de 600 € par enfant.

⇒ **Liste d'aptitude directeur** : la note de service est parue, les candidatures sont à envoyer avant le mardi 8 janvier à l'Inspection académique. Nous contacter pour plus d'informations.

⇒ **Retraite** : les dossiers pour départ à la retraite des collègues du 1<sup>er</sup> degré à la rentrée 2009-2010 sont à retirer à l'Inspection académique. Ils doivent être transmis à l'IA pour le 16 mai 2008.

⇒ Si vous souhaitez passer le diplôme de **directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée**, le diplôme d'état de **psychologue scolaire** ou **CAPA-SH** : réunion d'information stages spécialisés le mercredi 9 janvier à l'Inspection académique.

⇒ **Rased** : La réforme de l'Etat, conditionnée par les restrictions budgétaires notamment dans l'Education nationale est-elle compatible avec l'ambition de l'Ecole quant à la réussite scolaire de chaque élève ?

Alors que s'affiche déjà un manque de moyens chez les enseignants spécialisés, les psychologues, les médecins scolaires, assistantes sociales ...

Les enseignants spécialisés ont une place fondamentale dans ce défi de l'égalité des chances et de l'aide qu'ils apportent aux élèves en difficulté. Il est temps de les reconnaître et de leur donner les moyens d'accompagner ces